

CONTRAT DE VENTE Entre :

(Nom du Vendeur),
(Société/Entreprise),
(Adresse), (N° de téléphone),
(E-mail)
(ci-après dénommé "le Vendeur")

Et :

(Nom de l'Acheteur),
(Société/Entreprise),
(Adresse), (N° de téléphone),
(E-mail)
(ci-après dénommé "l'Acheteur")

Préambule :

Le Vendeur et l'Acheteur (ci-après collectivement dénommés "les Parties" et individuellement "la Partie") conviennent par les présentes des termes et conditions de la vente des biens/services décrits ci-dessous.

Article 1 : Objet du Contrat Le présent contrat a pour objet la vente par le Vendeur à l'Acheteur des biens/services décrits ci-après, moyennant le paiement du prix convenu.

Article 2 : Description des Biens/Services Le Vendeur s'engage à fournir les biens/services suivants :

- Description détaillée des biens/services
- Quantité : (Quantité)
- Qualité/Spécifications : (Qualité/Spécifications)

Article 3 : Prix et Modalités de Paiement

3.1 Prix de Vente Le prix convenu pour les biens/services est de (Montant en euros/dollars/ FCFA), hors taxes.

3.2 Modalités de Paiement L'Acheteur s'engage à payer le Vendeur selon les modalités suivantes :

- Modalité de paiement : ex. paiement comptant, versement échelonné
- Délai de paiement : (Délai en jours)
- Mode de paiement : (Mode de paiement : ex. virement bancaire, chèque)

Article 4 : Livraison

4.1 Date de Livraison Le Vendeur s'engage à livrer les biens/services à l'Acheteur au plus tard le (Date).

4.2 Lieu de Livraison Les biens/services seront livrés à l'adresse suivante : (Adresse de livraison)

4.3 Frais de Livraison Les frais de livraison sont à la charge du (Vendeur/Acheteur).

Article 5 : Transfert de Propriété et des Risques

5.1 Transfert de Propriété

La propriété des biens/services est transférée à l'Acheteur dès complet paiement du prix convenu.

5.2 Transfert des Risques Les risques de perte ou de détérioration des biens/services sont transférés à l'Acheteur dès la livraison.

Article 6 : Garantie

Le Vendeur garantit que les biens/services vendus sont conformes à la description donnée et exempts de tout défaut. La période de garantie est de (Durée de la garantie) à compter de la date de livraison.

Article 7 : Égalité de Genre

7.1 Formation et Sensibilisation : Il est crucial que toutes les parties prenantes, y compris les employés, les gestionnaires et les partenaires commerciaux, soient formées aux principes d'égalité de genre et de non-discrimination.

7.2 Surveillance et Évaluation : Les entreprises doivent mettre en place des systèmes de surveillance et d'évaluation pour s'assurer que les clauses d'égalité de genre sont respectées et mises en œuvre efficacement.

7.3 Mécanismes de Recours : Des mécanismes de recours clairs et accessibles doivent être établis pour permettre aux individus de signaler des violations des clauses d'égalité de genre et de discrimination.

7.4 Communication Transparente : Il est important de communiquer de manière transparente sur les politiques et les engagements en matière d'égalité de genre, tant en interne qu'en externe.

Article 8 : Réclamations et Retour des Biens En cas de non-conformité ou de défaut des biens/services, l'Acheteur dispose de (Délai) jours à compter de la date de livraison pour adresser une réclamation au Vendeur. En cas de retour des biens, ceux-ci doivent être retournés dans leur état d'origine, à la charge du (Vendeur/Acheteur).

Article 9 : Force Majeure Les Parties ne pourront être tenues responsables en cas d'inexécution de leurs obligations résultant d'un événement de force majeure tel que défini par la législation en vigueur.

Article 10 : Résolution des Litiges En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les Parties s'engagent à tenter de le résoudre à l'amiable. À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du (Lieu).

Article 11 : Dispositions Générales

11.1 Modification du Contrat

Toute modification du présent contrat doit faire l'objet d'un avenant signé par les deux Parties

11.2 Nullité Partielle

Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée

11.3 Droit Applicable Le présent contrat est régi par le droit (pays).

Fait à (Lieu), le (Date)

Le Vendeur L'Acheteur

L'Acheteur

(Nom)

(Nom)

(Signature)

(Signature)